

3 objectifs

- Créer un rendez-vous annuel pour nos adhérents au moment de la rentrée sociale, pour **partager** et **réfléchir** aux enjeux et perspectives des politiques sociales, et à leur mise en œuvre.
- **Favoriser le dialogue** entre nos adhérents et les pouvoirs publics sur les enjeux transversaux et les perspectives des politiques sociales et des territoires.
- **Faire un focus** sur une problématique transversale aux différents secteurs.

ADELIS, Espace Port Beaulieu

9 bd Vincent Gâche – 44200 Nantes

Comment vous y rendre ?

Parking

Parking payant à proximité

Transport en commun

Tramway L2&L3 arrêt Vincent Gâche
C5 arrêt Fonderies - Busway Arrêt Beaulieu

Tarifs d'inscription

Administrateur 65€ / Salarié 85€ / Non-adhérent 115€ / Repas 20,00€
Sur inscription uniquement / avant le 29 septembre 2017

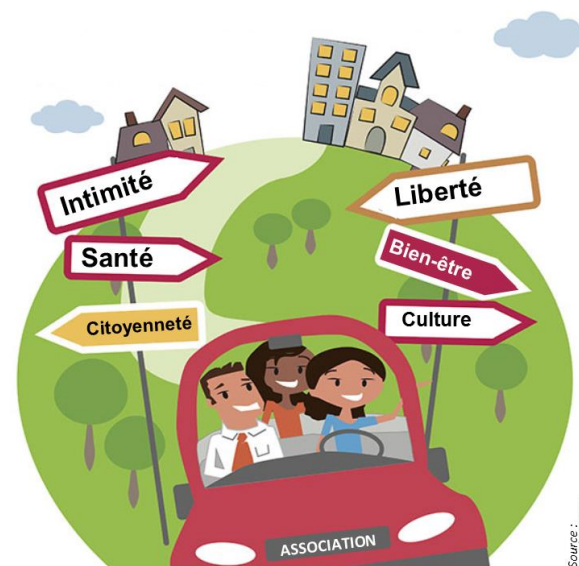
Contact

URIOPSS des Pays de la Loire
4 Rue Arsène Leloup – BP 98501 – 44185 NANTES CEDEX 4
T. 02.51.84.50.10 – secretariat@uriopss-pdl.asso.fr



JOURNEE de RENTREE

Accès aux droits des personnes : Missions et rôles des associations de l'action sociale ?



Source :
AnniC Design

En présence de :

- **Patrick GOHET**, Adjoint du Défenseur des droits, en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité
- **Robert LAFORE**, Membre du groupe de prospective de l'UNIOPSS
- **Marie LIEBERHERR**, Cheffe de Pôle, Protection des droits Affaires judiciaires auprès du Défenseur des droits
- **Nicolas BLANC**, Juriste auprès du Défenseur des droits

Unir les associations pour développer les solidarités



« En tant que citoyen chacun a des droits et des devoirs : encore faut-il bien les connaître, pouvoir y accéder, être en mesure de les faire valoir, de les défendre, de les voir appliquer, et d'en assumer les conséquences »

Définition donnée par l'Association des Paralysés de France dans le cadre de son plaidoyer sur la citoyenneté.

Quel est l'angle d'approche de la journée ?

Les associations et organismes du secteur social, médico-social et sanitaire, dans le cadre de leurs autorisations œuvrent pour l'accompagnement des personnes en situation de fragilité.

Leurs actions visent prioritairement les personnes accompagnées, parfois les personnes en attente d'un accompagnement, mais aussi des personnes isolées ou non repérées par un dispositif.

Quels sont les rôles et missions des associations dans l'accès aux droits des personnes quelle que soit leur situation ?

La journée est conçue autour de trois grands axes :

- Accès aux droits : de quoi et de qui parle-t-on ?
- Accès aux droits : quels rôles pour nos associations ?
- Accès aux droits : quels limites et leviers à la mobilisation associative dans l'accès aux droits ?

Le fil rouge de cette journée : Pour permettre à chaque citoyen d'accéder à ses droits et les faire respecter, comment aujourd'hui, en tant qu'acteurs sur un territoire, les associations peuvent-elles se mobiliser et agir ? Quels outils mettent-elles à la disposition des personnes pour mettre en œuvre leurs droits ?

Cette journée a pour ambition :

- de proposer à nos adhérents des débats, des interventions, des témoignages,
- de permettre à chacun d'en dégager des préconisations, identifier des ressources,
- que l'URIOPSS réponde à sa mission d'interpellation des pouvoirs publics.



Accès aux droits des personnes : Missions et rôles des associations de l'action sociale

Animateur : **Antony Torzec**, journaliste

9h00 CAFE D'ACCUEIL

9h30 Ouverture de la journée

Christiane Lebeau, Présidente de l'URIOPSS Pays de la Loire

10h00 Accès aux droits : de qui et de quoi parle-t-on ?

Définitions, contexte et enjeux de l'accès aux droits des personnes

Patrick Gohet, adjoint du Défenseur des droits ; en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité

Robert Lafore, enseignant chercheur à Sciences Po Bordeaux, Membre du groupe prospective de l'UNIOPSS

11h00 PAUSE

11h20 Accès aux droits : quels rôles pour nos associations ?

Association gestionnaire, militante ?

Témoignages d'associations et débat stratégique

12h45 BUFFET- FORUM sur des questions d'actualité

14h45 Accès aux droits : quels limites et leviers à la mobilisation associative dans l'accès aux droits ?

Interventions de **Marie LIEBERHERR**, Cheffe de Pôle Protection des droits Affaires judiciaires auprès du Défenseur des droits, et **Nicolas BLANC**, Juriste auprès du Défenseur des droits

Table ronde avec la participation de représentants des pouvoirs publics et de fédérations d'usagers

16h30 Perspectives

Anne Postic, Directrice de l'URIOPSS Pays de la Loire